



ÉLECTION CAPN BIBLIOTHÉCAIRES

CES POLITIQUES QUI DÉTRUISENT LES MISSIONS DES BIBLIOTHÈQUES

Comme les autres corps de bibliothèque, les bibliothécaires sont touchés par les restrictions budgétaires :

- gel du point d'indice depuis 2010 et dégradation du pouvoir d'achat
- conséquences des politiques d'austérité qui ont supprimé 150 000 postes de fonctionnaires depuis 2008, reportant le travail sur des effectifs plus restreints et resserrant encore plus les possibilités d'entrée dans le corps et de promotion
- la LRU (loi relative aux libertés et responsabilités des universités) qui, en introduisant la concurrence entre universités, l'autonomie budgétaire avec des dotations limitées et en favorisant les partenariats publics-privés désastreux a fragilisé de nombreuses universités et par ricochet les BU, dégradant le service rendu aux étudiants et l'offre documentaire
- des projets d'externalisation (acquisitions, catalogage...) ou d'extension des horaires d'ouverture touchant les cœurs de métiers et les savoir-faire et transformant durablement l'environnement de travail.

OÙ EN SONT LES LES BIBLIOTHÉCAIRES ?

Coincés entre les BAS et les conservateurs, peu nombreux, aux fonctions multiples et diverses selon les établissements, les bibliothécaires peinent à trouver leur place. Pour certains « super BAS » aux fonctions transversales, pour d'autres « sous-conservateur » avec des responsabilités d'encadrement, la question statutaire est au centre du malaise. L'étroitesse du corps entraîne de faibles possibilités de mutation, tant internes qu'externes. Ralentis dans leur évolution professionnelle, ils sont également freinés dans leur carrière par la faiblesse du nombre de promotions dans le corps supérieur.

Le projet de décret présenté aux organisations syndicales en mars 2014 relevant l'indice brut terminal à 653 (indice majoré) réparerait tout juste l'injustice faite aux bibliothécaires depuis la création du corps en 1992 mais n'est vraiment pas à la hauteur des attentes. Il est urgent d'ouvrir le « chantier » statutaire de la catégorie A, ses carrières, ses missions, ses fonctions.

Enfin, l'évolution du métier de plus en plus tournée vers les nouvelles technologies nécessite une formation continue sans cesse renouvelée afin d'assurer au mieux le service rendu au public. Formations d'autant plus difficiles à obtenir lorsque les effectifs sont réduits et dans le contexte budgétaire dégradé actuel.



AUX CÔTÉS DES BIBLIOTHÉCAIRES, LA CGT REVENDIQUE :

- La mise en place d'un travail de fond sur l'ensemble de la filière bibliothèque, notamment la catégorie A
- L'amélioration du déroulement de carrière avec l'augmentation des ratios de promotion dans le corps de conservateur
- La clarification des missions et fonctions au sein des établissements
- Une revalorisation des salaires (dégel du point d'indice, intégration des primes dans le salaire)
- Le renforcement des garanties statutaires et de l'égalité de traitement (mutation, détachement, carrière...)

À QUOI SERVENT LES CAP ?

Instance consultative composée à part égale de membres de l'administration et de représentants élus des personnels, la Commission Administrative Paritaire (CAP) **examine les décisions et points relatifs aux carrières des agents sur** : les promotions, les demandes de mutation et de détachement, les réductions d'ancienneté, les recours concernant un entretien annuel, le refus d'un temps partiel, les sanctions disciplinaires...

Avec le transfert d'une partie de la gestion des personnels des bibliothèques aux présidents d'université (LRU) et aux établissements publics du ministère de la Culture, **cette élection à la CAP nationale revêt une importance particulière pour votre avenir, c'est le dernier rempart contre la loi du plus fort, l'arbitraire des chefs d'établissement.**

POURQUOI ACCORDER VOTRE CONFIANCE AUX ÉLUS DE LA CGT BIBLIOTHÈQUES ?

- Parce qu'ils portent haut et fort des valeurs d'équité et de justice
- Parce qu'ils sont compétents, intègres, combattifs
- Parce qu'ils défendent un service public de qualité au service de tous
- Parce qu'ils se battent pour l'amélioration de vos conditions de travail

Afin de mieux défendre leurs intérêts, les salariés des secteurs (public et privé) de l'Éducation, de la Culture et de la Recherche se sont unis dans une fédération regroupant tous les personnels, qu'ils soient titulaires ou contractuels sans distinction de statut (enseignants, administratifs, ingénieurs, personnels techniques, de service ou des bibliothèques). **La CGT est la première force syndicale de notre pays.**

Pour le progrès social, VOTEZ et faites voter CGT

**ÉLECTION PAR VOTE ÉLECTRONIQUE
DU 27 NOVEMBRE AU 4 DÉCEMBRE 2014**

